

Tels sont les thèmes qui ont été abordés respectivement par Mohamed Grigaâ, président de l'Association marocaine de planification familiale (AMPF) et Khadija Mosleh, vice-présidente de la même association, Rachida Laraoui, responsable de la Commission Femme, santé, population et développement au sein de l'Association internationale des femmes francophones (AIFF), et Naïma Samouh, chef du service de gynécologie obstétrique à la maternité Lalla Meryem du CHU Ibn Rochd. A cette occasion, la Coalition civile nationale pour la santé reproductive a lancé un appel à toutes les bonnes volontés à prendre conscience des violations des droits des femmes les plus défavorisées à la vie et aux soins. Force est de constater que dans les milieux rural et périurbain, les femmes sont souvent confrontées aux diverses contraintes économiques et culturelles. Un malaise créé surtout par leur statut juridique et social. Par conséquent, ces femmes sont «vulnérables à des pathologies spécifiques ».

Des pathologies qui démontrent de manière significative le retard enregistré par notre pays en matière de santé, en général et de santé reproductive, en particulier. Et les statistiques le confirment. Avec les indicateurs les plus négatifs, on peut citer notamment le taux de mortalité maternelle avec pratiquement 3 Marocaines par jour qui meurent lors de l'accouchement. Au total on enregistre 227 décès pour 100.000 naissances en milieu urbain et 267 décès pour 100.000 naissances en milieu rural.

A noter aussi que les IST/SIDA et toutes les maladies sexuellement transmissibles constituent un danger permanent au Maroc avec 600.000 nouvelles infections chaque année. Pire encore, dans la majorité des cas, « ce sont des femmes qui sont vulnérables sur le plan biologique et social. Ce qui rend aléatoire et hypothétique le droit des femmes à accéder aux soins et aux progrès réalisés en matière de lutte contre ces pathologies». Et à cause d'un déficit des programmes de prévention et des structures de prise en charge des personnes atteintes du cancer du sein et du col de l'utérus, on enregistre 5250 cas par an pour le premier et 210 cas par an pour le second. Malheureusement, ces maladies continuent jusqu'à aujourd'hui à tuer des milliers de femmes.

S'ajoute à cela, la pratique clandestine de l'avortement qui est en train de se transformer en un problème de santé publique. «Tant il est vrai que la pénalisation de l'avortement fait peser des menaces sur la santé et la vie de milliers de femmes qui ont généralement recours, en l'absence de moyens financiers, aux charlatans», constate-t-on.

Face à cette situation, la Coalition civile pour la santé reproductive appelle le gouvernement à « reconnaître le droit des femmes à la vie, à la santé et à l'intégrité physique considérées comme étant les plus élémentaires des droits humains et à inscrire ce droit comme priorité politique et sociale dans les programmes de santé et prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre ce droit.